

Reçu le 10/3/15

N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

2014149951A - 1072

RC MATERIEL 2

Tél. : 0549337630 - Fax : 0549324744

Courriel : g-parthenay@smacl.fr

Monsieur GUIGNARD MICHEL

9 ROUTE DE LOUVIERS

CAËR

27930 NORMANVILLE

V/Réf. :

SINISTRE DU 14/05/2014.

Niort, le 2 février 2015

Monsieur,

Nous prenons contact avec vous dans le cadre de la gestion du dossier ci-dessus référencé.

Dans cette affaire, vous aviez la qualité d'usager du domaine public; il convient donc de faire application de la jurisprudence des tribunaux de l'ordre administratif.

Dans ce type de sinistre, il appartient à tout lésé de rapporter la preuve, d'une part de la matérialité des faits allégués et d'autre part, de l'existence d'un lien direct et certain de causalité entre l'ouvrage public incriminé et les dommages dont il est demandé réparation.

A défaut de cette preuve, lesdits dommages ne peuvent en aucun cas être juridiquement imputés à la Commune et ce, en vertu d'une jurisprudence administrative constante.

Or, en l'espèce, en l'absence de témoignage cette preuve n'est pas rapportée.

En tout état de cause, l'excavation se situe sur l'accotement. Or, nous vous rappelons qu'il est interdit pour tout automobiliste de rouler sur les trottoirs et accotements. La voie large de 2m10 est suffisante pour permettre à deux véhicules de se croiser sans rouler sur l'accotement.

En conséquence, il ne nous est pas possible de donner une suite quelconque à votre réclamation.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour la SMACL,

PARTHENAY GWENAELE

